

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 20400

-
- (54) Nouvelle couche à bords d'adaptation aux jambes rembourrés et élastiques.
- (51) Classification internationale (Int. Cl. ³). A 41 B 13/02; A 61 F 13/18.
- (22) Date de dépôt..... 6 décembre 1982.
- (33) (32) (31) Priorité revendiquée : US, 7 décembre 1981, n° 328,296.
- (41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande..... B.O.P.I. — « Listes » n° 23 du 10-6-1983.
-
- (71) Déposant : Société dite : COLGATE-PALMOLIVE COMPANY. — US.
- (72) Invention de : Hamzeh Karami.
- (73) Titulaire : *Idem* (71)
- (74) Mandataire : Cabinet Lavoix,
2, place d'Estienne-d'Orves, 75441 Paris Cedex 09.
-

- 1 -

La présente invention se rapporte aux couches à jeter après usage et plus particulièrement à une couche élastique, galbée ou profilée.

Dans le passé, on a déjà réalisé des
5 couches profilées et élastiques, telles que celle décrite dans le brevet américain N° 3.860.003, dans lesquelles des bandes élastiques sont fixées aux parties d'entrejambe de la couche à une distance d'au moins
10 19 mm du tampon absorbant, afin de former des joints d'entrejambe élastiques s'adaptant autour des jambes du bébé pour empêcher les pertes des fluides à partir de l'intérieur de la couche le long de ces jambes. Les bandes élastiques sont placées à plus de 19 mm du tampon absorbant afin d'empêcher que des plis ne se
15 forment transversalement dans la région d'entrejambe de la couche.

Une autre couche est actuellement fabriquée dans laquelle les bandes élastiques sont situées à moins de 19 mm du tampon absorbant afin de former des
20 plis transversaux dans la région d'entrejambe de la couche dans le but d'accroître la capacité d'absorption de cette région d'entrejambe de la couche. Cette couche est décrite dans le brevet américain N° 4.050.462. Cependant, on a constaté que ces plis peuvent se
25 comporter comme une gouttière, ce qui permet une fuite excessive hors de la couche, et que les plis formés dans la région d'entrejambe rendent inconfortable la position du postérieur du bébé lorsque ce dernier est assis, en particulier lorsque la couche n'est pas
30 saturée.

La disposition des organes élastiques utilisée dans les deux couches décrites dans les brevets ci-dessus mentionnés a pour effet que des empreintes et

- 2 -

marques sont formées sur la peau du bébé sur lequel on utilise ce type de couche.

La présente invention évite les inconvénients des deux couches de la technique antérieure. Confor-
5 mément à l'invention, les éléments élastiques sont placés à l'intérieur des limites du tampon absorbant ou entre le tampon absorbant et la feuille support, ce qui amortit l'action élastique et empêche que des
10 marques et empreintes soient formées sur la peau du bébé tout en assurant, d'une manière inattendue, une meilleure protection vis-à-vis d'une fuite excessive à travers les bords d'adaptation aux jambes.

La présente invention a pour objet une couche à jeter après usage qui est profilée sous une
15 configuration en sablier et comporte un corps ou tampon absorbant disposé entre une feuille supérieure et une feuille support, des éléments élastiques étant fixés entre la feuille support et le tampon absorbant ou étant disposés complètement à l'intérieur des limites
20 du tampon absorbant.

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description qui va suivre, de modes de réalisation donnés à titre d'exemples non
25 limitatifs et représentés aux dessins annexés, sur lesquels :

la Fig. 1 est une vue en plan d'une couche conforme à la présente invention;

la Fig. 2 est une vue en coupe transversale, suivant la ligne 2-2 de la Fig. 1, de la partie
30 d'entrejambe de la couche;

la Fig. 3 est une vue en coupe transversale suivant la ligne 3-3 de la Fig. 1, et

la Fig. 4 est une vue partielle, semblable à celle de la Fig. 2 mais représentant une variante de
35 l'invention.

- 3 -

Sur les dessins annexés auxquels on se réfèrera, et sur les diverses figures desquels les mêmes références désignent les mêmes éléments, la référence générale 10 désigne une couche à jeter après usage élastique et profilée conforme à la présente invention. La couche a une configuration en sablier et comporte une région d'entrejambe 12 et quatre parties de plus grande largeur qui forment des oreilles 14, 16, 18 et 20. La couche comporte une feuille support 22 en une matière imperméable, telle qu'une pellicule de polyéthylène ou de polypropylène. Une feuille supérieure ou de dessus 24, de préférence une feuille en fibres de rayonne ou de rayonne-polyester, non tissées mais liées (par exemple, par un latex résineux), typique, ou une feuille en fibres de polyéthylène ou de polypropylène liées par filage est soudée, de préférence par des lignes d'adhésif fondu à chaud, à la feuille support, le long des bords périphériques de la couche. Un tampon absorbant 26 est disposé entre la feuille supérieure 24 et la feuille support 22 et peut être fabriqué en un duvet de bois classique (par exemple, à partir d'une pâte chimique, semi-chimique ou thermo-mécanique) ou analogue. Une feuille de capitonnage supérieure 28 et une feuille de capitonnage inférieure 30 sont utilisées, le tampon et ces feuilles de capitonnage ayant un contour approximativement en forme de sablier.

Deux bandes élastiques 34 et 36 qui peuvent être munies d'adhésif sur au moins leurs surfaces d'extrémité inférieures sont disposées complètement à l'intérieur du duvet de bois du tampon 26 et elles peuvent être collées à leurs extrémités, telles que l'extrémité 38 représentée sur la Fig. 3, au moyen de l'adhésif, à la feuille de capitonnage inférieure 30 ou

- 4 -

à la feuille support 22 à l'extérieur des bords du tampon 26. L'adhésif peut être tout adhésif fondant à chaud ou un adhésif adhérent par pression et, de préférence un adhésif de nature flexible et extensible (c'est-à-dire de type élastique) aux températures ambiantes. Des lignes d'adhésif 25 peuvent être appliquées sur la feuille support 22, et les bandes 34 et 36 sont montées et fixées par collage sur ces lignes.

10 Les bandes 34 et 36 s'étendent de préférence sur toute la longueur de la couche 10 et au-delà du tampon, à l'intérieur par rapport aux oreilles 14, 16, 18, 20 de sorte que la tension produite par ces bandes élastiques est telle que le tampon 26 lui-même assure le rembourrage des bords d'adaptation aux jambes pour former des joints particulièrement étanches aux fluides sans provoquer la formation de marques ou empreintes sur la peau du bébé. Les feuilles de capitonnage supérieure et inférieure peuvent être constituées par des feuilles de papier ou de tissu classique utilisées jusqu'à 20 présent dans la technique (c'est-à-dire en fibres cellulosiques) ou peuvent être formées de fibres hydrophobes (par exemple, de fibres de polyester, de polyéthylène ou de polypropylène) ou rendues 25 hydrophobes par des traitements appropriés et classiques (par exemple au moyen de résines).

Sur la Fig. 4, est représenté une variante dans laquelle la totalité de la bande élastique 60 est collée soit à la feuille de capitonnage inférieure 30 soit à la feuille support 22 soit aux deux en-dessous du tampon 26, entre le tampon 26 et la feuille support 22 de sorte que les bandes 60 ont pour effet que le tampon 26 rembourre les bords d'adaptation aux jambes.

- 5 -

Les bandes élastiques 34, 36 et 60 peuvent avoir des largeurs variables mais elles ont habituellement une largeur comprise entre environ 3 et 12 mm, l'intervalle compris entre environ 5 et 8 mm étant préféré. La largeur d'adhésif utilisée pour coller les bandes peut être quelque peu supérieure ou inférieure à celle des bandes élastiques et typiquement, pour une bande élastique de 6 mm, elle sera comprise entre environ 4 et 12 mm. Des épaisseurs typiques des bandes 34 et 36 sont comprises entre quelques dizaines de micromètres (par exemple de 25 à 130 μ m) et 15 à 20 mm, la partie supérieure de cet intervalle étant plus généralement utilisée pour les mousses.

Les bandes élastiques 34 et 36 peuvent être de toute construction et en toute matière appropriées, telles que les fibres caoutchoutées (ou élastomérisées d'une autre manière) classiques, ou elles peuvent être simplement constituées par une bande de résine élastomère ou de résine mousse qui peut être ou non revêtue d'adhésif. De telles bandes sont, d'une manière générale, disponibles sous forme de rubans de transfert double-face (par exemple, le ruban adhérent par pression à fort pouvoir adhésif N°465 de la société 3M Co, St Paul, Minnesota, E.U.A.).

La feuille supérieure 24 peut être complètement élastique et munie d'une bande de ceinture, si désiré.

- 6 -

- R E V E N D I C A T I O N S -

1. Couche à jeter après usage, caracté-
risée en ce qu'elle comporte une feuille support (22),
un tampon absorbant (26), une feuille supérieure (24)
5 recouvrant le tampon absorbant, des moyens fixant la
feuille supérieure à la feuille support et des
éléments élastiques (34,36) fixés entre la feuille
support et le tampon.

2. Couche à jeter après usage selon la
10 revendication 1, caractérisée en ce que le tampon
absorbant (26) a une forme en sablier.

3. Couche à jeter après usage selon
l'une des revendications 1 et 2, caractérisée en ce
qu'une feuille de capitonnage inférieure (30) en
15 tissu est disposée au-dessous du tampon (26), une
partie au moins des éléments élastiques (34,36) étant
collée à la feuille de capitonnage inférieure.

4. Couche à jeter après usage selon l'une
des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que les
20 éléments élastiques (34,36) sont collés à la feuille
support (22).

5. Couche à jeter après usage selon l'une
des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que la
feuille supérieure (24) et la feuille support (22)
25 sont reliées entre elles le long de leurs bords
périphériques.

6. Couche à jeter après usage selon la
revendication 5, caractérisée en ce que la feuille
supérieure (24) est collée à la feuille support par
30 fusion à chaud ou par thermosoudage.

7. Couche à jeter après usage selon la
revendication 1, caractérisée en ce que les éléments
élastiques (34,36) sont fixés à la feuille support (22).

- 7 -

8. Couche à jeter après usage selon l'une
des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que les
éléments élastiques sont fixés à la feuille support (22)
uniquement dans la région d'entrejambe (12) de la
5 couche.

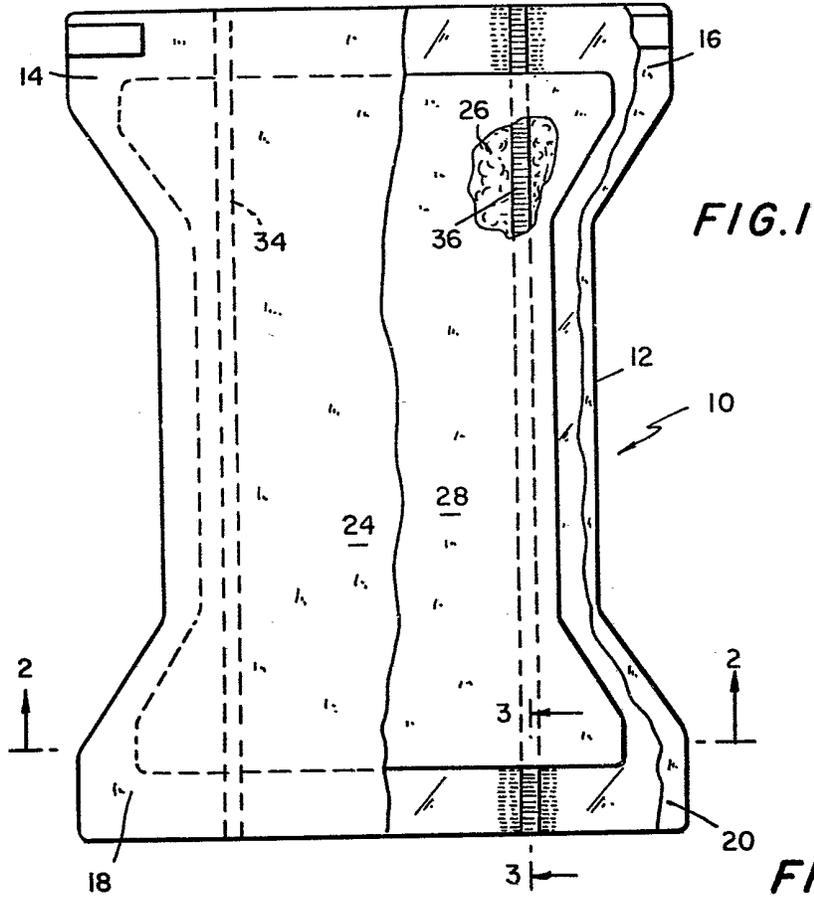


FIG. 1

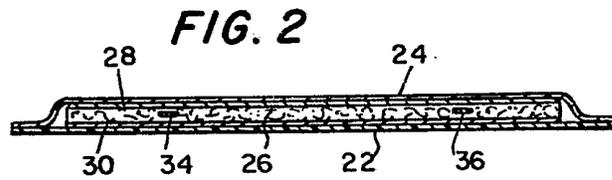


FIG. 2

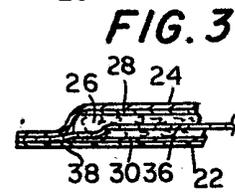


FIG. 3

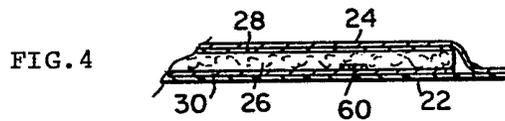


FIG. 4